

Confédération Nationale des Avocats (CNA)

La CNA réunie en bureau et en comité directeur extraordinaires samedi 28 juin 2014,

> rappelle que depuis 25 ans l'État refuse d'assumer ses responsabilités en matière d'aide juridictionnelle,

> refuse que la profession continue d'assumer quasiment à elle seule la charge du service public rendu à nos concitoyens en situation de faiblesse économique,

> prend malheureusement acte de l'absence de toute proposition sérieuse de Madame la Garde des Sceaux, Ministre de la justice et constate que l'État abandonne ses prérogatives régaliennes et sa mission de service public à

l'endroit des plus faibles et des plus démunis, > s'insurge contre son annonce, vendredi 27 juin 2014, de faire financer l'aide judiciaire (AJ) par une nouvelle taxe supportée par la seule profession d'avocat qui inaugure, une nouvelle orientation fiscale, consistant à taxer une profession pour ensuite la rémunérer avec le produit de la taxe,

> demande à toute la profession de s'unir contre ce projet qui est intentionnellement diviseur puisqu'il taxerait les avocats faisant le moins de missions d'AJ pour rémunérer ceux qui en font le plus,

> s'indigne de l'injure faite vendredi 27 juin 2014 par la Ministre quand elle a jeté aux avocats venus l'entendre qu'ils forment « une profession disparate » avec laquelle on ne pourrait pas parler.

> appelle en conséquence tous les Barreaux de France à cesser immédiatement d'intervenir dans tous les secteurs dans lesquels la présence

de l'Avocat est obligatoire : Tribunaux pour enfants, audiences de CRPC, Cour d'Assises, > demande la suspension immédiate de tous les services rendus gratuitement par les avocats aux antennes du Ministère de la Justice : consultation gratuite, présence dans les CDAD...

> demande la suspension de toute intervention non urgente devant toutes les juridictions de France : Pénale, administrative, civile, prud'homale, commerciale à l'exception d'audiences susceptibles de trancher des questions de détention,

> invite tous les avocats de France sans distinction de métier ni de situation à manifester ensemble leur écoeurlement de voir ignorer leurs réclamations les plus justes et d'entendre insulter leur robe par les plus hautes instances de l'Etat et à se joindre à la grande manifestation nationale le lundi 7 juillet à Paris

2014-384

Source : communiqué du 30 juin 2014

Cercle des constitutionnalistes

Paris, 4 juin 2014

Le Cercle des constitutionnalistes, né au lendemain de la révision constitutionnelle de 2008, réunit régulièrement des personnalités de tous horizons autour d'un déjeuner ; l'invité d'honneur du Président Dominique Chagnollaude était Jean-Jacques Urvoas, Président de la Commission des Lois à l'Assemblée Nationale, député de la première circonscription du Finistère ce 4 juin 2014 au restaurant *La bouteille d'Or* à Paris. L'administration générale de la République fut au centre de débats particulièrement animés.

Le Cercle rassemble tous ceux qui, par profession, expérience ou simplement goût de la chose publique s'intéressent voire se passionnent pour les questions constitutionnelles : des universitaires renommés, de toutes disciplines et générations en lien avec le constitutionnalisme mais aussi des parlementaires, des magistrats, avocats, hauts fonctionnaires, des citoyens éclairés soucieux de comprendre derrière le scintillement des événements, le sens et la portée des débats constitutionnels. Il a ainsi pour simple



Photo © Jean-René Tancrede - Téléphone : 01.42.60.36.35

et modeste ambition de nourrir les échanges de vue et de contribuer, par ses activités, au débat

public dans un domaine clef de notre démocratie.

2014-385

Jean-René Tancrede

Vie du chiffre

Agnès Bricard



Photo © Jean-René Tancrede

De nombreux acteurs des mondes de la finance et de l'entreprise étaient à nouveau réunis au Palais de la Porte Maillot pour l'édition 2014 du Congrès des Directeurs Administratifs et Financiers (DAF) ce mardi 1^{er} juillet. La session « DAF au féminin », coordonnée par Agnès Bricard, Présidente de la Fédération Femmes Administrateurs, a permis de faire le point sur les modèles de gouvernance et les rémunérations des dirigeantes. Ce fut l'occasion pour l'ancienne Présidente du Conseil Supérieur de

l'Ordre des Experts-Comptables de présenter une étude inédite en France sur les femmes siégeant dans les COMEX. Un état des lieux qualitatif confirme que seulement 31,8 % des femmes siègent dans un COMEX d'une société du CAC 40 ; voici un bon prétexte pour que le « capital féminin » prenne toute sa place dans la gouvernance des entreprises et relève massivement les enjeux économiques de demain bien qu'il s'agisse d'un défi stratégique particulièrement délicat.

2014-386

Jean-René Tancrede